

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

Examen de Certification Complémentaire,

**Option enseignement en langue étrangère
d'une matière par l'intégration d'une langue étrangère**

Session 2025

Rapport du jury

Commission du 1^{ER} Degré

Jacques-Emmanuel DAUGE, IA-DAASEN du Val d'Oise

Luca AGOSTINO, IA-IPR de mathématiques, académie de Versailles

Emmanuelle ZYCH, IA-IPR d'anglais, académie de Créteil

Table des matières

1. Une certification très complète.....	3
Ouverture de l'examen aux enseignants du premier degré :	4
2. Modalités de l'épreuve orale	5
Le déroulé de l'épreuve orale est le suivant :	5
Critères d'évaluation	5
Profil des candidats reçus.....	6
Quelques points de vigilance relevés par le jury, causes d'échec :.....	6
Maîtrise de la langue	7
Connaissances des enjeux de l'enseignement en langue	7
3. Rappels et remarques	8
Pertinence des candidatures.....	8
Autres certifications	8
Fragilité de certaines candidatures	8
II. La session 2025.....	8
1. La session en chiffres.....	8
2. Résultats pour l'Île de France	9
3. Résultats par LVE	10
4. Résultats par Domaine	10
5. Répartition des notes des candidats	10
4. Textes réglementaires, sites institutionnels.....	11

**Les présidents du Jury remercient
les membres du jury pour leur implication
ainsi que Madame Eva PERRONNY, responsable de l'organisation pour le SIEC,
qui ont permis que l'examen ait lieu dans les meilleures conditions.**

1. Une certification très complète

La note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 définit les modalités d'organisation et de passation des certifications complémentaires. Elle prévoit l'ouverture des certifications complémentaires aux enseignants du premier degré dans certains domaines disciplinaires, y compris la certification pour l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique (EMILE dans le premier degré).

Le jury félicite tous les candidats qui ont fait l'effort de préparer et de passer cet examen. En s'engageant dans cette forme d'enseignement exigeante, les lauréats contribuent à l'extension de la pratique des langues vivantes et à la promotion de l'ouverture internationale des écoles des trois académies d'Ile-de-France. Par ailleurs, leur parcours professionnel se trouve enrichi d'une certification susceptible de leur ouvrir des perspectives nouvelles.

Sur les 121 inscrits, le jury a auditionné 102 candidats, répartis sur 25 commissions d'interrogation, du 10 au 12 février 2025 à la Maison des Examens, site d'Arcueil. Les candidats présents ont été interrogés par des commissions composées de trois membres, parmi lesquels des Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN) linguistes ou non linguistes, IA-IPR, conseillers pédagogiques départementaux ou maîtres formateurs. 68 candidats ont été déclarés reçus. Le nombre d'inscrits en 2025 est stable par rapport à la session précédente.

Les interrogations par visio-conférence depuis l'étranger sont possibles, à condition que le candidat se trouve dans un établissement scolaire au moment de la passation ; il est impossible d'être interrogé depuis son domicile. Pour cette session un candidat a bénéficié de cette modalité.

La certification est un examen complet qui demande une solide préparation dans quatre grands domaines : les langues vivantes étrangères, l'encadrement de l'enseignement en langues, didactique et pédagogie spécifiques à l'Enseignement d'une Matière par Intégration à une Langue étrangère (EMILE, aussi appelé CLIL, *Content and Language Integrated Learning*), et, enfin, projets et dispositifs favorisant l'ouverture internationale. L'épreuve met donc en jeu la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances dans ces quatre domaines et à les présenter au jury de façon argumentée, étayée et convaincante. Cette capacité des candidats à opérer une synthèse équilibrée entre leurs connaissances et savoir-faire d'une part, et les spécificités de l'apprentissage des langues vivantes étrangères d'autre part, est déterminante pour l'obtention de cette certification.

La consultation de la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019 constitue pour les candidats un préalable incontournable pour orienter leur réflexion et leur préparation. Ils tireront également profit d'une recherche sur **divers sites institutionnels** (Eduscol, Emilangues, France Éducation International (ex CIEP), le Réseau CANOPE en particulier, sans oublier les portails académiques dédiés aux relations internationales, aux langues vivantes et aux DNL).

Le **rapport** *Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde* de Chantal Manès-Bonnisseau et Alex Taylor, publié en septembre 2018, constitue une lecture indispensable à la préparation des candidats. Les candidats tireront également grand profit de la lecture de ses publications complémentaires : *Guide pour l'enseignement des langues vivantes – Oser les langues vivantes étrangères à l'école cycles 2 et 3* (Mai 2019) et, plus récemment, *Guide pour*

l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée – Oser les langues vivantes étrangères (Mars 2020).

Enfin, la note de service n° 2019-086 du 28-5-2019 publiée au BO n°22 du 29 mai 2019 donne des recommandations pour l'enseignement des langues en maternelle.

Des formations spécifiquement orientées sur la certification complémentaire option LVE sont organisées par les services en charge de la formation professionnelle des personnels de l'Éducation nationale, les INSPE ou par les Délégations Académiques aux Relations Européennes Internationales et à la Coopération (DAREIC).

Divers programmes internationaux, mis en œuvre sous l'égide de la communauté européenne ou dans le cadre d'accords bilatéraux de coopération, permettent aux personnels d'effectuer des stages à l'étranger, avec des durées et des objectifs variables. Ils sont spécialement destinés aux enseignants français désireux de parfaire leurs compétences en langue étrangère, de donner une dimension internationale à leur pratique, ou de mieux connaître les systèmes éducatifs des pays membres en particulier les mobilités du programme d'Erasmus+. Le guide « Programmes nationaux de mobilité des enseignants titulaires du MENJ » recense l'ensemble des possibilités de mobilités offertes par le ministère (<https://eduscol.education.fr/document/1986/download>)

Ouverture de l'examen aux enseignants du premier degré :

Les textes réglementaires accordent une importance non négligeable à l'éveil et l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école primaire. L'ouverture de la certification complémentaire en langues aux enseignants du premier degré est en cohérence avec cette montée en puissance de l'enseignement en langue étrangère, comme en attestent les expérimentations lancées dans plusieurs écoles primaires (classes bilingues ou d'immersion, pôles linguistiques renforcés, etc.).

Les candidats à la certification complémentaire en langue vivante choisissent **un domaine disciplinaire** parmi les cinq suivants : mathématiques, histoire et géographie, sciences et technologie, enseignements artistiques (incluant l'éducation musicale et les arts visuels), éducation physique et sportive. Ils s'inscrivent pour l'une des quatre langues suivantes : allemand, anglais, espagnol, italien. Si la polyvalence des professeurs des écoles est un atout incontestable pour la préparation de l'examen, puis la mise en place de l'enseignement en langue dans la classe, il demeure néanmoins que les candidats seront évalués sur les compétences et contenus spécifiques au domaine disciplinaire choisi.

Les candidats ont la possibilité de s'inscrire à la certification dans plusieurs domaines. Toutefois ce choix semble peu opportun, dans la mesure où les attendus de l'examen portent sur des compétences didactiques et non sur des savoirs disciplinaires en tant que tels. En effet, les candidats lauréats pourront ensuite mettre en pratique l'enseignement en langue dans tous les champs disciplinaires. L'inscription à la certification dans plusieurs langues peut être un atout certain pour les candidats disposant des compétences linguistiques requises.

Les candidats adressent dans les délais réglementaires un rapport dactylographié de 5 pages, éventuellement avec annexes, dont le contenu est défini par la note de service n° 2019-086 du 28-5-2019. Il est rappelé que ce rapport n'est pas soumis à notation. Il est rédigé soit en totalité en français,

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

soit en français pour une partie, l'autre partie étant rédigée dans la LV d'inscription ; les candidats peuvent également soumettre une version de ce mémoire dans chacune des deux langues. Les candidats inscrits à plusieurs certifications doivent produire un rapport pour chaque inscription.

2. Modalités de l'épreuve orale

Le jury a, préalablement à l'entretien, pris connaissance du mémoire rédigé par chaque candidat. Les candidats sont évalués en fonction de critères déterminés par la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019. Sont déclarés admis ceux qui ont obtenu une note égale ou supérieure à 10 à l'épreuve orale, notée sur 20.

Le déroulé de l'épreuve orale est le suivant :

- **10 minutes maximum** de présentation par le candidat, en LV, de son parcours, sa formation, ses qualifications professionnelles, ses éventuels séjours à l'étranger, sa motivation, ses projets, etc. Cette première partie permet d'apprécier, entre autres choses, la capacité du candidat à s'exprimer en continu dans la LV d'inscription et la qualité de sa réflexion sur l'enseignement du domaine disciplinaire choisi en LVE ;
- **20 minutes maximum** d'entretien comprenant deux temps distincts :
 - **environ 10 minutes** d'interaction en LVE, avec l'IEN chargé des LVE, le conseiller pédagogique ou maître formateur (si la commission en compte un) et éventuellement l'inspecteur du domaine d'inscription de la discipline ;
 - **environ 10 minutes** d'entretien en français avec les divers membres de la commission.

L'entretien est conduit dans le but d'évaluer les compétences du candidat aussi bien linguistiques que didactiques. Par ses questionnements, le jury amène le candidat à préciser ou à approfondir sa réflexion.

Critères d'évaluation

En référence à la note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, les commissions d'interrogation fondent leur évaluation sur les critères suivants :

- Les aptitudes et connaissances dans la langue vivante étrangère d'inscription : la maîtrise d'une langue étrangère **au moins au niveau B2** du CECRL, la capacité à s'exprimer en continu, à participer efficacement à un échange en langue étrangère, et à proposer un modèle phonologique acceptable.
- La connaissance des parcours et dispositifs EMILE et leur cadre réglementaire, notamment les objectifs et modalités de l'enseignement en langue
- La réflexion pédagogique du candidat sur : le type de projets qu'il pense pouvoir mener ou a déjà initié en langue vivante dans le domaine disciplinaire d'inscription ; le bénéfice que les élèves peuvent tirer d'un enseignement médiatisé par la communication en LVE ; les stratégies pédagogiques les plus à même de produire un effet positif à la fois sur les apprentissages de la discipline et de la LV.

- Le candidat doit témoigner de :
 - la connaissance des dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ;
 - la connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues, des programmes de langues en vigueur ;
 - la connaissance des ressources documentaires utiles à cet enseignement ;
 - la capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ;
 - la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
 - la capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
 - l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue.

Profil des candidats reçus

Les candidats reçus sont ceux qui ont su allier plus particulièrement :

- une maîtrise de la LV qui leur permet de s'exprimer et de dialoguer clairement, précisément et aisément avec leurs interlocuteurs ;
- une réflexion didactique et pédagogique pertinente sur l'enseignement en LV , et les enjeux du plurilinguisme ;
- une bonne connaissance du cadre réglementaire et de la dimension biculturelle des dispositifs EMILE ;
- des qualités de communication et des réactions pertinentes aux questions du jury ;
- une motivation forte, bien argumentée et illustrée par une capacité à inscrire son enseignement dans une démarche de projet ;
- un projet professionnel clairement lié à une représentation juste de la certification sollicitée, tourné vers les élèves, sans être seulement basé sur le vécu et l'intérêt personnel ;
- le cas échéant, un projet défini ou engagé dans le domaine de l'ouverture internationale et des échanges.

Quelques points de vigilance relevés par le jury, causes d'échec :

- niveau de maîtrise minimum de la langue (B2) non atteint.
- une motivation reposant exclusivement sur un projet personnel (intérêt pour la langue, souhait de renouveler son enseignement, absence de référence aux élèves) ;
- une maîtrise insuffisante de la didactique du domaine disciplinaire ;
- une motivation reposant uniquement sur le souhait de valider un niveau en LVE ; d'autres certifications ont cette fonction (le Diplôme de Compétences en Langues, entre autres) ;
- une bonne maîtrise de la langue sans connaissance suffisante des enjeux de l'enseignement en langue ;
- le manque d'analyse réflexive ;
- une connaissance trop parcellaire des ressources institutionnelles sur l'enseignement en langue et des dispositifs de mobilité à l'étranger ;
- une prise en compte superficielle du parcours de l'élève du cycle 1 au cycle 3.

Maîtrise de la langue

Le candidat doit s'exprimer dans une langue orale fluide, riche, juste lexicalement et grammaticalement ; la qualité phonologique doit être suffisamment recevable pour ne pas constituer une source d'ambiguïté pour ses élèves. Il est attendu de lui qu'il maîtrise à la fois la langue de la communication courante, les termes spécifiques du domaine disciplinaire et qu'il soit capable de réagir avec aisance aux questions des membres de la commission. Il est vivement déconseillé de lire ou de réciter un discours préconstruit.

Parmi les causes d'échec, on retrouve souvent le constat que les candidats :

- s'expriment dans une « langue francisée », marquée par une qualité phonologique insuffisante ;
- maîtrisent de façon insuffisante la grammaire et le lexique des langues présentées ;
- se montrent moins compétents dans la phase d'interaction que lors de la première phase de l'examen.

Connaissances des enjeux de l'enseignement en langue

Le candidat doit avoir pris conscience des spécificités de l'enseignement en langue, dans ce que cet enseignement contribue à l'enrichissement linguistique des élèves, à leur prise de recul par rapport au domaine enseigné et à leur ouverture intellectuelle.

Parmi les causes d'échec, reviennent :

- une maîtrise insuffisante ou superficielle des questions didactiques (en particulier : la sous-estimation des difficultés posées aux élèves par la communication en LV et la méconnaissance des stratégies pédagogiques facilitant à la fois les appropriations linguistiques et les appropriations disciplinaires) ;
- une difficulté à prendre du recul par rapport à sa pratique professionnelle ;
- le manque de projection dans une dynamique de projet de coopération ou même de communication avec les collègues des autres niveaux d'enseignement ;
- une connaissance insuffisante du cadre réglementaire des enseignements EMILE ;
- le manque d'ancrage culturel dans les propositions des candidats ;

Les démarches de formation entreprises personnellement par des candidats motivés peuvent bien évidemment leur permettre de réussir cet examen. Les formations dispensées en académie et en circonscription, les stages de perfectionnement linguistique à l'étranger, constituent également un apport indéniable pour compléter une réflexion professionnelle.

Le **conseil école-collège** demeure une instance privilégiée de concertation avec les enseignants de LVE ou DNL du second degré (échange de pratiques, retour d'expériences, observations croisées). Il peut être intéressant que le candidat assiste à un cours de langue vivante dans le second degré, y compris de langues différentes de celle présentée à la certification.

3. Rappels et remarques

Pertinence des candidatures

Le jury apprécie l'honnêteté de l'engagement des enseignants dans des projets d'enseignement intégré (EMILE) et qui veulent savoir si leurs compétences le leur permettent. Certains candidats sont déjà intervenus dans ce type de dispositif, ce qui est un atout certain sans être pour autant une garantie de réussite à la Certification Complémentaire en Langues.

Les professeurs des écoles stagiaires peuvent également présenter cet examen professionnel. Dans une optique de présenter une démarche mûrie, ils sont invités, comme les autres candidats à préparer leur candidature en s'appuyant sur une analyse professionnelle approfondie. C'est d'autant plus important pour eux qu'ils n'ont la plupart du temps qu'une expérience récente de l'enseignement, et dont la titularisation n'a pas encore été prononcée.

Autres certifications

Les candidats qui souhaitent une validation de leurs compétences de communication en langue étrangère doivent plutôt s'orienter vers le **Diplôme de Compétence en Langue** (DCL, renseignements à prendre auprès des GRETA). Elle ne certifie pas les compétences en français des enseignants qui désirent enseigner à l'étranger. Dans ce cas, il faut passer une Certification Complémentaire en Français Langue étrangère.

Fragilité de certaines candidatures

Les candidats procèdent à une préinscription en ligne sur le site du SIEC. Leur inscription ne devient effective que lorsqu'ils ont fait parvenir au SIEC un rapport d'un maximum de 5 pages dactylographiées, rédigé soit en totalité en français, soit en français pour une partie, l'autre partie étant rédigée dans la LV d'inscription, soit une version de ce rapport dans chacune des deux langues. Le rapport doit être conçu comme un outil de réflexion et de préparation, et non comme un *curriculum vitae*. Il n'est pas évalué, cependant, le rédiger permet au candidat de recenser et de peser ses forces et ses atouts, pour lui-même comme pour les présenter au jury. S'il sert de soutien à l'entretien avec le jury, il n'est pas destiné à être lu ni redit à l'identique devant le jury.

II. La session 2025

1. La session en chiffres

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Candidats régulièrement inscrits	122*	115	120	75	88	35
Candidats absents	19	16	8	7	15	3
Candidats interrogés	103*	99	112	68	73	32
Taux interrogés / inscrits	84%	86%	93%	91%	83%	91%
Taux de réussite / Inscrits	56%					
Taux de réussite / Présents	67%					

* Une candidate a présenté la certification dans deux langues, chacune des deux certifications a été comptabilisée.

SERVICE INTER-ACADEMIQUE DES EXAMENS ET CONCOURS

Nombre de candidats inscrits par langue vivante	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Candidats en allemand	3	3	3	1	4	3
Candidats en anglais	114	88	90	62	62	31
Candidats en espagnol	5	7	12	4	5	-
Candidats en italien	0	1	7	1	2	1

Nombre de candidats par domaine	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Arts visuels	20	20	25	14	15	
Éducation musicale	3	7	5	6	9	
Éducation Physique et Sportive	40	25	34	22	18	7
Histoire Géographie	11	10	5	6	8	11
Mathématiques	29	22	26	11	17	9
Sciences et Technologie	19	15	17	9	6	8

2. Résultats pour l'Île de France

Académie	2025		
	présents	admis	Taux admis/présents
Créteil	20	13	65%
Paris	7	7	100%
Versailles	76	48	63%
total	103	68	66%

3. Résultats par LVE

	2025		
	Présents	Admis	Taux admis/présents
Allemand	3	3	100%
Anglais	97	64	66%
Espagnol	3	1	33%
Italien	0	-	-

4. Résultats par Domaine

	2025		
	Présents	Admis	Taux admis/présents
Arts visuels	16	9	56%
Éducation musicale	3	1	33%
Éducation Physique et Sportive	35	28	80%
Histoire Géographie	11	6	55%
Mathématiques	23	16	70%
Sciences et Technologie	15	8	53%

5. Répartition des notes des candidats

	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Moyenne des candidats interrogés	12,2	12,4	13,1	13,8	12,8	12,5
Moyenne des candidats admis	14,5	14,2	14,7	16	16	14,3
Notes strictement inférieures à 8*	11	8	1	0	7	3
Notes comprises entre 8 inclus et 10 exclu	24	19	25	19	21	8
Notes strictement supérieures à 16	21	14	28	25	21	9

*La note de 8 représente un point de bascule entre les candidats assez éloignés des attentes, quelle que soit la cause de cette insuffisance, et les candidats qui, avec une meilleure préparation (tant linguistique que sur les textes réglementaires) peuvent espérer l'admission dès l'année prochaine.

4. Textes réglementaires, sites institutionnels

Mise en place des sections européennes dans les établissements du second degré
Circulaire n°92-234 du 19 août 1992 publiée au B.O. n°33 du 3 septembre 1992

Mise en place des sections européennes en lycée professionnel
Note de service n°2001-151 du 27 juillet 2001, publiée au B.O. n°31 du 30 août 2001

Les LVE à l'école maternelle
Note de service n° 2019-086 du 28 mai 2019 publiée au BO n°22 du 29 mai 2019

Indication « section européenne » ou « section de langue orientale » au baccalauréat

Séries générales et technologiques

Arrêté du 20 décembre 2018 publié au B.O. n°3 du 17 janvier 2019

Note de service n° 2020-040 du 14 février 2020 publiée au B.O. n°8 du 20 février 2020

Évaluation spécifique de contrôle continu organisée pour les candidats au baccalauréat scolarisés dans les sections européennes ou de langues orientales et pour les candidats présentant une discipline non linguistique ayant fait l'objet d'un enseignement en langue vivante, à compter de la session 2022

Note de service du 28 juillet 2021, publiée au BO n°31 du 26 août 2021

Baccalauréat professionnel

Arrêté du 4 août 2000 publié au B.O. n°32 du 14 septembre 2000

Arrêté rectificatif du 9 mai 2003 publié au B.O. n°24 du 12 juin 2003

Arrêté rectificatif du 22 mars 2005 publié au B.O. n°16 du 21 avril 2005

Arrêté rectificatif du 21 août 2006 publié au B.O. n°34 du 21 septembre 2006

Certification complémentaire pour les enseignants souhaitant enseigner la DNL

Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019, reprise au BO n° 30 du 25 juillet 2019 (ouverture des certifications aux enseignants du premier degré)

Sites institutionnels

eduscol : en particulier l'onglet « europe-monde » et l'onglet « plan langues » :
<https://eduscol.education.fr/1285/un-plan-d-actions-pour-une-meilleure-maitrise-des-langues-vivantes-etrangees>

Emilangues : en particulier les volets Emile et DNL
<https://www.emilangues.education.fr/questions-essentielles/l-emile-un-succes-croissant-en-europe>

France Education International en particulier l'onglet « programmes de mobilité »

CANOPE <https://www.reseau-canope.fr/>

Académie de Créteil : dareic@ac-creteil.fr
Académie de Paris : espaces « pédagogie », « Europe et International »
Académie de Versailles : espaces « pédagogie », « Europe et International »

Travaux et rapports des inspections générales :

L'enseignement des SVT en langue étrangère : <http://www.education.gouv.fr/cid55146/les-sciences-de-la-vie-et-de-la-terre-une-discipline-enseignee-en-langue-etrangere.html>

L'enseignement des mathématiques en langue étrangère (2010)

L'enseignement des sciences physiques et chimiques en SELO (2008)

Modalités et espaces nouveaux pour l'enseignement des langues (2009) : *Rapport n°2009-100 : novembre 2009*

Guide de l'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves dans le cadre de la réforme du lycée général et technologique (rentrée 2021)

Guide "Croiser les enseignements et les pratiques" (2016)

Propositions pour une meilleure maîtrise des langues vivantes étrangères – Oser dire le nouveau monde (2018)

Guide pour l'enseignement des langues vivantes – Oser les langues vivantes étrangères à l'école - cycles 2 et 3 (Juillet 2019).

Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée – Oser les langues vivantes étrangères (mars 2020).

Autres :

L'Académie de Versailles a édité un document d'information très complet sur la Certification Complémentaire en Langues :

https://euler.ac-versailles.fr/IMG/pdf/presentation_certification_complementaire_dnl_14_10_2020-2.pdf